

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

1. Principe

Le chalet « Lodge Kaiseregg » est un logement de vacances situé dans le camping de Planfayon et mis en location par ses propriétaires pour des séjours de courte et moyenne durée.

2. Validité du contrat

Le contrat n'est valable qu'après signature des deux parties et paiement en avance de l'intégralité du loyer et de la caution par le locataire. Il se doit également de signer les présentes conditions générales et celles du Camping Füllmattli.

Sans préavis du propriétaire et à condition que le locataire se soit acquitté du montant dans les délais (voir point suivant), le contrat de location mensuelle est automatiquement reconduit chaque 1^{er} du mois pour le mois suivant.

3. Paiement

La location doit être payée 30 jours avant le premier jour de la réservation. Un défaut de paiement entraîne l'annulation de la reconduction du contrat de location.

4. Annulation de la réservation

Les deux parties peuvent annuler la réservation ou le renouvellement tacite de location mensuelle au plus tard 30 jours avant le premier jour du mois de la reconduction du contrat. Le non-paiement du loyer dans les délais et le non-respect des présentes conditions générales ou des règles du camping entraîne l'annulation du contrat.

5. Etat des lieux d'entrée

Un état des lieux d'entrée est effectué lors de l'accueil au chalet « Lodge Kaiseregg ». Les clés du chalet sont livrées lors de cet état des lieux.

Le locataire doit annoncer directement tout dommage qui serait constaté ou tout manquement aux prestations promises. Passé ce délai, les locaux sont considérés comme étant acceptables en l'état. Les locaux sont livrés propres.

6. Etat des lieux de sortie

Un état des lieux de sortie est effectué au terme de la période de réservation. Le locataire est tenu de restituer toutes les clés ainsi que d'annoncer spontanément les éventuelles déprédations au chalet ou à ses équipements. Les locaux doivent être rendus propres, sans quoi des frais de ménage seront facturés.

7. Caution

Une caution est demandée comme sûreté pour d'éventuelles déprédations au chalet, aux équipements (mobilier, électroménager, équipements électroniques et informatiques, décoration, jardins, etc.) ou d'éventuels frais supplémentaires de ménage. Celle-ci sera restituée sous 15 jours après la fin de la location et sous réserve du remboursement d'éventuels dommages, retards de paiement ou frais impayés. Le montant de la caution ne porte pas d'intérêt.

8. Résiliation extraordinaire

Une résiliation extraordinaire peut être effectuée avec effet immédiat en cours de location dans les cas suivants :

- Non-paiement de la location
- Non-respect des présentes conditions générales ou des règles du camping (voir annexe)
- Plainte de police
- En cas de vol, d'escroquerie, d'abus de confiance ou d'autres infractions graves

Les cas de résiliation extraordinaire ci-dessus ne donnent droit à aucun remboursement.

9. Consommation de bois, gaz et électricité

Le prix de location pour les séjours d'au moins un mois est nettement réduit par rapport aux séjours de courte durée. Cependant le locataire doit s'acquitter en sus des dépenses en

rapport à sa consommation d'électricité, de gaz et de bois de chauffe. L'électricité est facturée deux fois par an au prix de 0.27 Frs le kilowatt.

10. Animaux

Les animaux sont admis mais restent sous l'entière responsabilité du locataire. Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du camping, comme prescrit dans les règles du camping (annexe).

11. Fumée

La « Lodge Kaiseregg » est un espace non-fumeur. Il n'est autorisé de fumer qu'à l'extérieur et en prenant soin de ne pas laisser pénétrer les fumées à l'intérieur.

12. Poêle à bois

Le poêle devra être utilisé uniquement avec du bois de chauffe. Il est strictement interdit d'y faire brûler du bois de sapin, de l'écorce, du bois traité (peinture, vernis, colle, clous ou vis) ou d'y brûler autre chose (déchets, papier, etc.). Le propriétaire fait nettoyer régulièrement le conduit de cheminée mais si des dégâts ou dépôts inhabituels devaient être constatés, ils seront à la charge du locataire.

13. Ménage

L'objet loué doit être utilisé avec soin. Le jour du départ, la cuisine devra être rangée (le nettoyage des équipements de la cuisine, de la vaisselle et des couverts est affaire du locataire et n'est pas inclus dans le nettoyage final), le réfrigérateur vidé et les déchets éliminés. Pour les location de plus d'un mois, l'ensemble du chalet et des annexes devra être rangé et nettoyé.

14. Connexion internet / Télévision

Si la connexion internet et/ou l'accès à la télévision sont fournies par le bailleur, le locataire s'engage à utiliser ces services de façon raisonnable et conforme à la loi. Le chalet « Lodge Kaiseregg » s'efforce de maintenir la meilleure disponibilité possible de ces services mais décline toute responsabilité en cas d'interruption ou de baisse de performance.

15. Vol et objets de valeurs

La « Lodge Kaiseregg » décline toute responsabilité en cas de vol. Le locataire prend l'ensemble des mesures nécessaires pour garantir la sécurité de ses affaires et de ses valeurs.

16. Assurances

Le locataire s'engage à souscrire personnellement toutes assurances nécessaires à son séjour, en particulier une assurance responsabilité civile.

17. Responsabilité du locataire

Le locataire répond d'éventuels dommages causés par lui-même ou par ses invités de façon directe ou indirecte. Il en va de même si le logement ne peut être remis au locataire suivant suite à des déprédations. Les dommages peuvent être directement compensés avec la caution, des versements additionnels restant réservés.

18. Modification des conditions générales

Les conditions générales peuvent être modifiées en tout temps. Celles-ci peuvent être consultées sur le site de la « Lodge Kaiseregg » (<http://kaiseregg.com>). Le locataire s'engage à les consulter, afin de se tenir au courant des modifications éventuelles ; ces modifications ou actualisations sont opposables à tous les utilisateurs dès leur publication.

19. For juridique et droit applicable

Le for juridique est à Sion. Le droit applicable au présent contrat est le droit suisse.